



N° 3947

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 mars 2021.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à relancer le secteur du tourisme scolaire,

présentée par Mesdames et Messieurs

Bernard BROCHAND, Édith AUDIBERT, Sandrine BOËLLE, Émilie BONNIVARD, Jean-Yves BONY, Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Claude BOUCHET, Dino CINIERI, Pierre CORDIER, Rémi DELATTE, Nicolas FORISSIER, Annie GENEVARD, Philippe GOSSELIN, Michel HERBILLON, Marc LE FUR, Véronique LOUWAGIE, Olivier MARLEIX, Emmanuel MAQUET, Philippe MEYER, Bernard PERRUT, Julien RAVIER, Frédéric REISS, Jean-Luc REITZER, Jean-Marie SERMIER, Robert THERRY, Isabelle VALENTIN, Arnaud VIALA, Michel VIALAY, Jean-Pierre VIGIER, Stéphane VIRY,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les classes de découvertes et les voyages scolaires, qui ont pendant des années illustré les bienfaits d'éduquer autant l'enfant que l'écolier, sont en danger depuis le début de la crise sanitaire due à la Covid-19.

Pourtant, ils constituent un moment exceptionnel dans la vie d'un élève. Fruits d'un travail important des enseignants avec leur classe, ils restent des lieux d'apprentissage privilégiés permettant aux enfants de vivre une aventure unique en tant que telle, mais aussi de construire une relation différente avec les autres, bénéfique à tous, et profitable tout au long de l'année scolaire.

Pour un enseignant, partir en séjour scolaire est un choix pédagogique, un investissement, une volonté d'enrichir son année d'un projet fort. L'enfant en revient toujours grandi, valorisé, émancipé, ouvert à de nombreux savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Malgré les risques sanitaires liés à la Covid-19, les décisions des établissements de ne pas faire de voyages cette année et la difficulté accrue de convaincre les parents de laisser partir leurs enfants, 48 % des enseignants envisagent tout de même d'organiser un ou plusieurs voyages scolaires au cours de cette année.

Or, depuis un an, l'annulation de tous ces projets initiés avant la crise, ont mis à mal de nombreux établissements qui, depuis un demi-siècle, portent des écosystèmes indispensables à la vie socio-économique de nombreux territoires.

Ces annulations ont des répercussions dramatiques sur les acteurs économiques liés à cette activité : les personnels techniques et pédagogiques, les sociétés de transports, les fournisseurs alimentaires, les partenaires locaux pour les activités sportives, culturelles et artistiques. C'est donc la vie économique, sociale et environnementale des territoires qui en subit les conséquences.

À l'heure où le contexte sanitaire est grave et où le communautarisme est prégnant, l'éducation populaire dispensée lors des séjours collectifs est plus que jamais indispensable. Ces lieux de vie permettent à la communauté éducative d'aborder de nombreux sujets essentiels du « vivre ensemble ».

C'est donc pour toutes ces raisons que j'invite aujourd'hui le Gouvernement à mettre en place dans ces établissements de tourisme scolaire, des dispositifs de sécurité sanitaire identiques à ceux déjà existants dans tous les lycées, collèges et écoles de France, afin de relancer ce secteur.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Article 1^{er}

Invite le Gouvernement à mettre en place des règles sanitaires cohérentes et convergentes sur l'ensemble des établissements de tourisme scolaire du territoire et réduisant les délais administratifs pour faciliter ces séjours.

Article 2

Invite le Gouvernement à créer un poste de « référent national des séjours scolaires » chargé d'encadrer la bonne organisation de ces séjours, dans le respect des règles sanitaires prévues à l'article 1^{er}.

Article 3

Invite le Gouvernement à mobiliser les rectorats et les directions académiques pour que soient accompagnés les directeurs d'établissements et les enseignants dans la mise en œuvre des séjours.

Article 4

Invite le Gouvernement à organiser une campagne d'information visant à rassurer les familles sur les modalités d'organisation et les mesures sanitaires mises en place pour ces séjours.